

Histoire ou passé ?

L'archivage comme problème pour l'intelligence historique de la société médiévale

Joseph Morsel
(LAMOP – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Le Nadhor fut mis à feu et à sang [...]. Les hommes avaient fui, et les orphelins qui bénéficiaient des largesses allaient être à leur tour éloignés : la ruine de la tribu s'acheva sur des registres d'état civil, les quatre registres sur lesquels furent recensés et divisés les survivants ; l'autorité nouvelle achevait son œuvre de destruction en distinguant les fils de Keblout en quatre branches, « pour les commodités de l'administration ». (Kateb Yacine, *Nedjma*, 1956)

Remarques liminaires

Il n'aura échappé à personne que je ne suis pas du tout spécialiste de la Péninsule ibérique. Par conséquent, ma présence ici ne peut se justifier que par l'objet « archives de famille », auquel je puis être associé de deux manières :

- d'une part en raison de mes travaux, depuis longtemps déjà, sur la parenté médiévale, qui m'ont précisément conduit à m'intéresser, il y a bientôt une décennie (2004), à la configuration des « archives lignagères » allemandes à partir de la fin du Moyen Âge ;
- d'autre part en raison de mes interrogations, depuis deux décennies (1993), sur les conditions de production du savoir médiéviste, et notamment sur les biais induits par la longue négligence, de la part des historiens, des conditions d'accession tant conceptuelles qu'institutionnelles et matérielles au contenu documentaire.

On aura remarqué dans ce qui précède une référence récurrente aux termes « Moyen Âge » ou « médiéviste », alors que le programme s'étend également sur la période moderne. C'est de fait en tant que médiéviste que je parlerai, non seulement parce que je partage l'idée d'un long « Moyen Âge » – ou (n'étant pas annexionniste) d'un Ancien Régime qui commencerait à la fin de l'Empire romain, voire tout simplement d'un système féodal au sens large –, mais surtout parce que je me placerai ici dans une perspective plus générale, ou abstraite, de la « connaissabilité » des sociétés anciennes (pas « antiques » !), ou « pré-modernes », et notamment du rôle spécifique que pourrait jouer ici les « archives de famille ».

C'est ainsi sous cet angle heuristique et épistémologique que je vais donc envisager l'objet qui nous réunit, en commençant par m'interroger sur le problème de la place de l'archive dans la connaissance historique (I), avant d'interroger ensuite l'objet « archives de famille » en tant que tel (II).

I.- Histoire, passé, archives : quelle place pour les archives dans la « connaissance par traces » ?

1.- La trace-empreinte

Dans un article qu'il a consacré en 2004 (*Revue de Synthèse*, n°125) au concept d'« archive » chez quelques historiens ou philosophes du XX^e s., Étienne Anheim a signalé le caractère central de la « connaissance par traces » (selon une expression que Marc Bloch attribue à François Simiand) dans l'épistémologie historique – une conception jamais questionnée, admise par tous les historiens (des *Annales* ou non) et constituant de ce fait, selon toute vraisemblance, un « socle » essentiel du travail historique. Depuis, j'ai procédé à une étude approfondie à la fois de l'expression (« connaissance par traces ») et de la métaphore de la « trace » dans le discours historique (article en cours de parution), et l'on peut observer quelques phénomènes particulièrement intéressants pour nous.

D'une part, il apparaît bien que la notion de « traces » est (tout comme celle de « sources ») constitutive de la science historique telle qu'elle se constitue et définit progressivement au cours du XIX^e s. Mais son usage reste « sauvage », irréfléchi (œ qui ne signifie absolument pas qu'il soit inoffensif, au contraire) jusque dans les années 1970, moment auquel il est doté – rétrospectivement, donc – d'une légitimité épistémologique grâce au « paradigme indiciaire » de Carlo Ginzburg et au recours de plus en plus fréquent des historiens à la métaphore archéologique, en partie par détournement du discours foucauldien.

On observe cependant, d'autre part, que la « trace » en question est en fait systématiquement conçue comme une empreinte (cf. ne serait-ce que la métaphore du chasseur mobilisée par Ginzburg) plus que comme une piste, mais aussi qu'un indice ou un symptôme (pour reprendre les principaux types sémiotiques). Or la spécificité de l'empreinte est qu'il s'agit d'un signe qui renvoie strictement au moment où la matrice (le pied) s'est enfoncée puis est partie : l'empreinte est ainsi conçue comme renvoyant à la fois à un moment (un événement) et à sa disparition, et donc son absence. Dans cette perspective, le document renvoie alors essentiellement, fondamentalement, ontologiquement à son *moment d'engendrement*, chaque document constituant l'équivalent d'une trace de pas, au milieu de milliers de pistes entrecroisées et souvent indiscernables.

On comprend dès lors pourquoi la « connaissance par traces » joue un rôle clé dans la conception classique de l'histoire comme traque d'un passé (et notamment d'un événement) disparu, comme résurrection actuelle du passé, et donc en fin de compte comme confrontation du passé et du présent – toutes choses récurrentes dans les discours tenus par les historiens sur le sens de leur activité. Cette conception de la trace-empreinte fonctionne ainsi comme un opérateur extrêmement puissant (parce qu'impensé) du blocage de l'historien sur le passé – comme si son objet était *le passé* (un passé à ressusciter, à faire revivre) au lieu de s'approprier ce qui devrait être l'objet d'une science historique en tant que science sociale, à savoir l'explication des dynamiques de transformation sociale à des échelles temporelles variables, en se penchant sur des sociétés *passées* depuis plus ou moins longtemps.

2.- L'archive oubliée

Cette conception passéiste et génétique de la trace-empreinte a cependant une autre conséquence du point de vue du savoir historique – évidemment corrélative de

ce qui vient déjà d'être dit. Pour s'en rendre compte, il suffit de prendre en considération la distinction radicale qu'opère Jacques Derrida entre « trace » (qui constitue expressément chez lui une empreinte, une marque, dont il souligne à propos de la *Gradiva* de Wilhelm Jensen à la fois le caractère ponctuel et atemporel – en ce sens qu'elle est un opérateur de résurrection) et « archive ». Celle-ci, conçue comme « mise en réserve objectivable » d'une trace, n'est pas la représentation (mimétique) d'une trace, une sorte de trace de la trace qui inscrirait dans le document, en plus du signe de son engendrement, celui de son moment d'« archivage » : car l'archive instaure une autre temporalité (et donc une autre signification), sous la forme d'une réarticulation du passé et du futur (au lieu du passé-présent « sauvage » de la trace-empreinte).

Sans m'attarder ici sur Derrida, je retiendrai de ceci que ce que la « connaissance par traces[-empreintes] » fait oublier, c'est l'archive, à la fois comme principe, institution et document, ce qui permet de réduire le document à une double temporalité ponctuelle et génétique (c'est-à-dire renvoyant à un moment d'engendrement) :

- le moment où le document a été produit, on l'a vu (genèse de la « trace ») ;
- mais aussi le moment où l'historien s'en saisit et où il fait du document SA source, en tant que point de départ *naturel* de sa mise en récit (fossilisation du document comme empreinte au lieu de le reconnaître comme archive, c'est-à-dire résultat, tandis que la source est un pur point de départ). Je ne m'attarde pas ici sur la richesse métaphorique de la source, que j'ai déjà étudiée (2003) et dont on peut considérer qu'elle fonde l'appropriation historique en tant que « fétichisme », mais je rappellerai seulement que la naturalité de la source présente deux aspects, qu'on retrouvera plus loin : la transparence et la neutralité (comme l'eau pure).

L'élimination de l'archive élimine ainsi l'archiviste et la *transmission*, au mieux considérée seulement comme problème (qualité de la tradition, forgeries, pertes, etc.), comme si le dépôt d'archives était une sorte de sol fossile sur lequel des traces se révéleraient à l'historien (comme des grottes préhistoriques ou de vrais sols fossiles apparaissent aux promeneurs – cf. les divers exemples présentés par Claudine Cohen dans *La méthode de Zadig*, 2011).

3.– Le tournant archivistique

Cette épistémologie de la transparence et des archives comme fenêtres ouvertes sur un passé enfui et enfoui a fait l'objet de diverses critiques, qui ont pris depuis les années 1990 un tour plus radical – pour des raisons souvent plus académiques ou politiques que scientifiques, mais qui n'en restent pas moins cruciales pour la pratique historique. Sous l'étiquette ici retenue de « tournant archivistique » sont en effet regroupées deux lignes de critiques fondamentales, l'*archival turn* et le « tournant documentaire » : tous deux ont en commun de prendre en considération, désormais, l'archivage comme production de sens – inversement ils présentent des différences significatives qu'il importe de ne pas négliger dans la mesure où elles ont des effets très sensibles du point de vue du discours historique.

Schématiquement, on peut considérer que l'*archival turn*, principalement anglo-saxon, se développe dans une perspective mémorielle/patrimoniaire qui le conduit à se focaliser sur le passé en tant qu'enjeu identitaire ; il lutte de ce fait contre les biais

et les oublis qui affectent les citoyens et/ou les communautés identitaires, dans une perspective éthique : lutter contre ces biais et ces pertes est ainsi une affaire de justice ; par conséquent, ce courant, surtout mis en œuvre par des historiens contemporanéistes et des archivistes, s'attaque à la *neutralité* prêtée aux archives.

Le « tournant documentaire », lui, plutôt européen/continental, se développe dans une perspective historique (en l'occurrence celle d'une histoire de la culture de l'écrit, dont l'archivage n'est qu'un pan) qui le conduit à se focaliser sur l'Histoire en tant que mode de connaissance ; il lutte de ce fait contre les biais et les oublis qui affectent les historiens, dans une perspective épistémologique : lutter contre ces biais et ces pertes est ainsi une affaire de raison ; par conséquent, ce courant, surtout mis en œuvre par des historiens médiévistes et modernistes, s'attaque à la *transparence* prêtée aux archives.

On peut schématiser tout ceci par le tableau qui suit (les éléments entre parenthèses devant être considérés comme des variables contingentes, illustratives et actuelles, et non pas comme des choses nécessaires, explicatives et essentielles) :

Archival turn	tournant documentaire
(anglo-saxon)	(européen/continental)
mémoire	histoire
passé comme enjeu identitaire	Histoire comme mode de connaissance
citoyens/communauté(s)	historiens
éthique	épistémologie
justice	raison
(contemporanéistes et archivistes)	(médiévistes et modernistes)
≠ neutralité des archives	≠ transparence des archives

Malgré ces différences, il est important de remarquer que ces deux courants ont en commun (outre la prise en compte des logiques d'archivage, cela va sans dire) :

- d'une part une dimension *constructionniste*, c'est-à-dire l'idée que l'archivage produit du sens, et notamment a une efficacité sociogénétique majeure pour ce qui est de l'existence des groupes sociaux (ceux du passé pour le tournant documentaire ; ceux du présent pour l'*archival turn*). En effet, les archives fonctionnent comme des lieux de composition des groupes (archives comme lieux et objets autour desquels se développent des stratégies « indigènes ») et comme des fondements de commémoration (archives comme ensembles mobilisés par les historiens pour leur mise en récit) ;
- d'autre part une dimension de *domination*, c'est-à-dire que l'archivage est un moyen de dominer en tant qu'il est un mode de manipulation de la temporalité et de la contextualité des actes sociaux consignés par écrit ; la conséquence majeure de ceci est que nous écrivons l'histoire des vainqueurs non seulement parce que nous suivons ce qu'ils ont écrit avec de l'encre, des concepts et des silences mais aussi et surtout par rétroaction, à cause du réordonnement archivistique du matériau documentaire qu'ils se sont appropriés, qui rend incohérentes, donc incompréhensibles, une partie des pratiques sociales antérieures.

En ce qui me concerne, je me rattache plutôt au tournant documentaire – non parce

que je suis européen ni médiéviste (cf. le sens des parenthèses du tableau) mais parce que j'estime

- que mon objet en tant qu'historien est l'intelligibilité des dynamiques sociales à plus ou moins long terme (donc à étudier sur des sociétés passées pour disposer de l'échelle temporelle adéquate),
- que la mémoire n'est qu'un leurre et que la lutte des mémoires n'a pas d'avenir autre que la juxtaposition ou plus vraisemblablement la substitution de l'une à l'autre.

Si l'on se décide par conséquent à pratiquer une histoire qui ne soit pas une simple résurrection des morts ou même seulement de leurs actes (paradigme rankéen) mais la tentative d'explicitation des dynamiques sociales à partir

- non pas des *restes* d'une société passée, dans une logique de la trace, de la perte, de l'archéologie dite « funéraire »,
- mais 1) de ce qu'elle nous a *transmis* et 2) des *appropriations* ultérieures de ces objets qui en font des archives, c'est-à-dire un héritage dont nous sommes les bénéficiaires et que nous nous approprions à notre tour (l'historien et ses sources),

alors il n'y a pas d'histoire possible sans réflexion approfondie sur l'archivage et tant que « *transformission* » – pour reprendre le concept forgé par Gérard Chouquer pour désigner le double processus de transformation et de transmission (toute transmission étant une transformation) – plutôt que l'« archivation » de Derrida, qui me semble se limiter au moment où la trace devient archive, au dépens des transformations/transmissions ultérieures.

On ne peut désormais plus guère utiliser/exploiter/piller les dépôts d'archives comme des coffres où s'entasseraient les traces du passé, brouillées par le temps (ou plutôt par les usages ou les négligences des hommes du passé) mais que l'historien se chargerait de mettre en ordre et en récit, comme le chasseur, Zadig ou Guillaume de Baskerville...

Il n'y a donc aucune naturalité à l'existence des archives – y compris de celles qui nous paraissent le plus aller de soi parce que les moins institutionnalisées, à savoir les archives privées et notamment les archives de famille.

II.- Archives de famille ? Quelles archives de famille ?

Qu'elles soient aujourd'hui conservées comme biens privés ou qu'elles soient fossilisées dans les dépôts publics (où elles ont pu entrer après nationalisation – cas des « chartriers » français – ou comme dépôts négociés), les « archives de famille » placent l'historien devant une double possibilité :

- position classique (toujours pratiquée) : *exploiter* ces archives, p.ex. pour confectionner une monographie familiale (cf. l'ouvrage de Rudolf Frhr. von Thüngen sur le « lignage » des Thüngen depuis les origines jusqu'au début du XX^e s., paru en 1926), ou alors l'étude micro-historique d'un univers social (cf. ma thèse de doctorat sur l'espace social des Thüngen, publiée en 2000) ;
- position nouvelle : ne pas prendre pour argent comptant l'existence de ces fonds, c'est-à-dire s'interroger d'emblée sur eux en tant que tels (pourquoi sont-ils là,

c'est-à-dire transmis et disponibles ?) et en tant que média (au lieu que seul chaque document soit considéré comme un média, une trace).

Cette seconde perspective conduit dès lors à s'interroger non pas seulement sur ce que contiennent (ou non) les archives de famille, mais surtout sur la manière dont les documents qu'elles contiennent sont devenus des « archives de famille », non seulement techniquement mais surtout socialement et donc historiquement. Cette dernière question est elle-même décomposable en deux « sous-questions » très distinctes :

- comment sont-ils devenus des *archives* ?
- comment sont-ils devenus « de famille » ?

Il ne s'agit pas pour moi, au tout début du programme de travail lancé ici, de prétendre répondre à ces deux interrogations, mais bien plutôt d'insister sur leur légitimité scientifique et donc sur la nécessité de les formuler à l'amont du programme.

1.– Comment les documents archivés sont-ils devenus des archives ?

Si l'on poursuit la démarche scolastique qui consiste à subdiviser les questions complexes en sous-questions théoriquement plus simples, deux perspectives s'ouvrent ici :

- quand peut-on parler d'archives (dimension conceptuelle, c'est-à-dire abstraite et générale) ?
- comment les documents envisagés ont-ils été pratiquement convertis en archives (dimension technique, c'est-à-dire spécifique et génétique, voire contingente) ?

a.– quand peut-on parler d'archives ?

Il s'agit en effet d'un problème conceptuel à régler impérativement, non par purisme de langage mais à la fois pour s'entendre collectivement (besoin d'un concept commun) et pour garder conscience des procédures fossilisées dans le résultat usuellement appelé « archives ».

Le problème est d'autant plus important qu'il existe actuellement plusieurs conceptions qui, si elles ne sont pas contradictoires, valorisent telle ou telle des procédures évoquées à l'instant. Selon certaines de ces conceptions (car je ne prétends pas faire le tour de la question, il y a bien plus compétent que moi), il y aurait « archives » :

- lorsque l'on garde au lieu de jeter, ce qui insiste sur la procédure de triage (angl. *appraisal*) qui fait passer du statut de *record* à celui d'*archive* selon les termes de Schellenberg, correspondant en partie au rapport trace/archive de Derrida ;
- lorsque l'on détourne de l'usage initial, ce qui insiste sur la logique du emploi et correspond tant au rapport entre *Registratur* et *Archiv* courant en Allemagne, qu'au passage du droit au patrimoine historique national qui a accompagné la nationalisation/patrimonialisation dans la France révolutionnaire ;
- lorsqu'on inventorie, c'est-à-dire qu'on objective les documents comme un ensemble spécifique (ordonné ou non), la situation antérieure étant conçue

comme primitive (proto-archives) et la nouvelle comme l'avènement d'un âge de l'archivage moderne...

D'autres possibilités existent sans doute, la seule chose importante étant que soit clarifiée et objectivée la conception qui sera retenue, puisque la dimension génétique est présente au cœur du programme (je cite : « mettre en évidence les liens complexes entre ces archives et ces familles au moment de la genèse de ces fonds » – je souligne).

b. – Comment cela s'est-il accompli ?

La chose est à examiner dans le détail, au coup par coup, à l'aide des notes dorsales, inventaires, etc., dans une démarche que Patrice Beck a proposé d'appeler « archéologie d'un document d'archive » – qui ne peut être que le préalable à la fois à la compréhension proprement historique du processus d'archivage et surtout de transmission de tel fonds, et au-delà à la compréhension plus générale de la logique sociale à laquelle renvoie chacun de ces fonds et dont tous tirent l'essentiel de leur sens.

L'examen de cette genèse, dans sa matérialité et sa logique classificatoire, est prévu par le programme de travail, mais il ne se confond pas avec ce qui me semble être le second aspect de la question :

2. – Comment les documents archivés sont-ils devenus « de famille » ?

La question peut sembler étrange au premier abord, puisqu'il peut sembler que les archives « de famille » sont celles qui sont composées de documents (triés/détournés/inventoriés : cf. *supra*) appartenant à des membres de la famille en question – donc que la famille préexiste à ses archives (toutes les familles n'ayant d'ailleurs pas des archives)...

Mais on retrouve ici l'une des deux caractéristiques communes des archives selon l'*archival turn* et le tournant documentaire qui ont été mentionnées précédemment : la dimension constructionniste/sociogénétique des archives. En effet, si les archives sont une contribution majeure à la production de l'illusion des formes sociales (« illusion » ne signifiant en rien qu'elles sont inexistantes, parce que les représentations font partie du réel (et) parce qu'elles deviennent les points de repère par rapport auxquels les agents organisent leurs actes concrets – et parce que les historiens tendent généralement à traiter ces formes sociales comme des substances actives), pourquoi n'y en irait-il pas de même pour « la famille » ?

Le problème du rapport entre archives et « identité familiale » (mentionnée dans le programme) serait dès lors à envisager d'une manière distincte de ce qui vient immédiatement à l'esprit :

- non pas la formation ou l'entretien de l'identité de telle « famille » *par rapport à* telle autre, dans une logique de démarcation et d'*ipséité*,
- mais la formation ou l'entretien de l'identité de telle « famille » *en tant que* « famille », par la mobilisation de caractéristiques typologiques qui permettent de dire de façon performative de telle unité sociale qui les manifeste (ou dans laquelle l'historien les repère) : ceci est ma/une « famille » ; on est là dans une quête de signes d'*idemnitás* (ce qui fait qu'une « famille » est une « famille » comme une autre).

Dans cette seconde perspective, deux problèmes sont alors à envisager : le concept même de « famille », et ce que masque notre usage acritique du mot.

a.– « *Famille* » ? Quelle « *famille* » ?

Peut-être faut-il voir ici un positionnement de médiéviste, mais en tout cas la notion récurrente de « famille » s'avère hautement problématique pour qualifier l'objet d'étude, pour (au moins) deux ordres de raisons.

D'une part, l'usage du mot « famille » pose problème en tant qu'elle est la notion qui, pour nous, renvoie à ce qui est censé être de nos jours la forme parentale par excellence, ce qui entretient

- une confusion entre parenté et groupe domestique (c'est-à-dire groupe de résidence) alors que les rapports de parenté sont, du point de vue théorique/ anthropologique, sans lien avec l'organisation spatiale ;
- une confusion entre famille et *familia* (« maisonnée »), qui n'implique pas nécessairement la co-résidence (cas des serfs relevant de la *familia* d'un seigneur) ni l'existence nécessaire de liens de parenté (cas des domestiques) ;
- une confusion entre rapports de parenté et rapports émotionnels, en raison de l'affectivité que nous rattachons au cercle familial.

C'est pourquoi l'usage du mot « famille » est fréquemment dénoncé par les médiévistes qui se sont penchés sur la parenté médiévale (même si un certain nombre, après avoir dénoncé cet usage, y reviennent comme si de rien n'était, faute de se doter d'un concept alternatif...), y compris les pseudo-précisions « famille large », « étroite », « nucléaire », « conjugale », etc., qui ne règlent aucun des problèmes évoqués ci-dessus.

Le deuxième ordre de raisons qui rendent dangereux le mot « famille » est la corrélation au moins implicite (via la corrélation famille = groupe domestique) entre « famille » et sphère privée : il suffira pour cela de se rappeler l'opposition soulignée en 1972 par André Burguière entre la parenté et l'État comme forces de structuration sociale. Or cette assimilation (pour nous évidente et que nous généralisons de manière au moins implicite) de la famille au privé pose de réels problèmes théoriques :

- la distinction privé/public ne fonctionne pas comme telle au Moyen Âge ni pendant une bonne partie de l'époque moderne – et l'on considère en général que cette distinction est précisément une conquête des Lumières, tandis qu'on la voit s'effriter sous nos yeux...
- ceci se traduit très clairement du point de vue des archives, puisque l'on rencontre fréquemment des archives personnelles (pour éviter le qualificatif comme « privées ») dans lesquelles sont conservés des « papiers publics » (cf. les *State papers* anglais) que s'efforcent de récupérer – en vain le plus souvent – les autorités à partir du XVI^e s. : une situation connue pour l'Angleterre, l'Espagne, la France, Venise, Nuremberg, etc. Ceci signifie moins que les agents ne faisaient pas bien la différence entre leurs papiers personnels et les papiers de leurs fonctions – sous-entendant ainsi que c'est notre logique bureaucratique qui devrait servir de point de référence – mais que leurs archives domestiques (au sens de « chez eux ») constituaient un simple prolongement spatial des

archives du pouvoir, ce qu'on pourrait appeler un « archivage délégué », en une sorte de prothèse archivistique des pouvoirs souverains, liée à la fois au fait que l'écart privé/public n'était pas opérant et que beaucoup de ces agents travaillaient hors des lieux propres du pouvoir. (NB : dans quelle mesure nos propres archives de travail, en tant qu'enseignants-chercheurs, ne sont-elles pas de cette nature ? Où s'arrête le caractère public de nos archives professionnelles, que nous conservons pour l'essentiel chez nous ?)

b. – Archives de famille, ou archives du pouvoir ?

C'est ici que nous retrouvons la seconde des deux caractéristiques communes des archives selon l'*archival turn* et le tournant documentaire qui ont été mentionnées précédemment : les archives en tant que dispositifs de domination. Par conséquent, il n'est même pas certain que le problème posé par l'usage du mot « famille » soit de détourner l'attention de la parenté ou parentèle (en tant que la bonne forme parentale à prendre en compte) au profit de la « famille », mais de tout simplement faire oublier que ces archives servent en premier lieu à assurer la reproduction de la domination (par le biais de la parenté ou non) – bref, « famille » serait moins une erreur conceptuelle qu'un leurre...

Dans ce cas, si les archives du pouvoir apparaissent comme « familiales »/parentales, c'est soit parce que la parenté est une forme de domination (ce qui ne signifie pas pour autant que le *sens* de la domination soit parental), soit parce que l'on met de la parenté là où il n'y en avait pas, soit les deux... C'est, me semble-t-il, ce que montre bien l'exemple du *Geschlecht* allemand (mot usuellement traduit en français par « lignage », mais dont le sens initial, et qui se prolonge durant tout le Moyen Âge, est plutôt celui d'« engeance » – sans le caractère péjoratif que nous y mettons) que j'ai pu étudier il y a quelques années (2004, une version plus précise sur la phase des XIX^e-XX^e s. étant en cours de publication).

Le *Geschlecht* constitue le référent clé, à partir du XIV^e s., dans l'aristocratie féodale comme urbaine (à Nuremberg, Ratisbonne, etc.), des groupes qui dominent de façon héréditaire. C'est donc à l'extrême fin du Moyen Âge (au sens académique du terme) et surtout à l'époque moderne que s'épanouit le discours lignager (qui correspond au « *genealogical gaze* » d'Eric Ketelaar), non seulement dans l'Empire mais aussi dans l'ensemble de l'Europe – un discours qui se matérialise dans la constitution d'archives lignagères, dotées de modalités de transmission en bloc à certains parents spécifiques (un aîné p. ex.).

Or on remarque assez aisément que s'il est, certes, composé de parents, la logique du *Geschlecht* est moins parentale que seigneuriale (au sens large : l'exercice du pouvoir par des gens qui sont qualifiés de « seigneurs », à la campagne comme en ville) : le *Geschlecht* constitue de fait un mode d'appropriation légitime et durable du pouvoir local (au village comme en ville), à l'aide de manipulations *ad hoc* des limites du groupe et de représentations de la continuité qui ne peuvent être autre chose que des fictions sociales.

Par conséquent, ces archives « de famille » ne sont pas là pour raconter l'histoire d'une famille (son identité propre, sa mémoire, etc.) mais pour assurer la reproduction légitime du pouvoir de ses détenteurs au sein d'une société dans laquelle l'hérédité est un fondement essentiel de la légitimité (même si elle n'est pas la seule puisque l'Église lui oppose systématiquement la vertu personnelle et la divine Providence). Au-delà du pouvoir de ce groupe parental, les archives « de

famille » sont ainsi une contribution à la reproduction du pouvoir du groupe dominant – et c'est bien pour cela que le binôme privé/public ne fonctionne pas.

En cela, il n'est pas à exclure qu'une notion comme celle d'« archives dynastiques » soit moins ambiguë, si l'on admet que la notion de dynastie (ni médiévale – sauf à Byzance – ni contemporaine, tout comme dans le cas d'« aristocratie ») renvoie *ipso facto* à une discipline d'appropriation héréditaire du pouvoir, qui ne se restreint pas aux seules dynasties « titrées » (royales, princières, comtales, etc.).

Avec le déclassement officiel de l'hérédité comme mode d'accès au pouvoir légal (sous-entendu : public – car la propriété privée et héréditairement transmissible n'était évidemment pas menacée), ces archives « dynastiques » ont perdu leur finalité première. L'important n'est toutefois pas dans cette « simple » perte de fonctionnalité : s'il ne s'agissait que de cela (c'est-à-dire du vide laissé par la disparition de la finalité – bref d'une trace en creux, de la trace-empreinte envisagée de façon liminaire...), l'historien n'aurait qu'à s'accroupir, sinon dans la boue (comme le chasseur de Ginzburg) du moins dans la poussière des dépôts, pour tout simplement retrouver la trace de l'ancienne fonctionnalité (évidemment : au moment de la perte elle-même, indépendamment des étapes de transmission intervenues depuis).

Le problème est bien plutôt que le nouveau système social a produit un brouillage systématique de l'ancien (celui qui nous intéresse ici), correspondant à ce qu'Alain Guerreau a appelé « double fracture », à la fois pratique et conceptuelle ; celui-ci insiste tout particulièrement sur la tripartition, pour nous évidente, politique/économique/religion, à quoi on peut ajouter sans difficulté la bipartition privé/public évoquée ci-dessus ainsi que tout un ensemble de schémas que nous mobilisons instantanément pour comprendre notre univers social et agir en son sein (nature/culture, quantité/qualité, etc.).

Le cas des « archives de famille » est mieux qu'une illustration de ceci : car si la « famille » est elle aussi un *concept* qui contribue au brouillage, c'est-à-dire à la fabrique de l'incohérence de la société féodale, l'archivage y contribue tout aussi efficacement (sinon plus, en raison de la fiction de sa naturalité) en tant que *pratique* de (re)classement documentaire – non seulement dans un nouvel ordre, censé être rationnel, mais aussi dans un ordre pensé à une échelle globale, imposé soit par un corps d'archivistes homogénéisé, soit par des manuels d'archivistique officiels. (Je précise que ceci ne concerne pas seulement les archives dynastiques – j'ai eu ainsi l'occasion de montrer comment la réorganisation des fonds des archives de la ville de Nuremberg au cours du XIX^e s. a pu contribuer à la « naturalisation » de l'antagonisme ville-noblesse v.1500, devenu une évidence pour la plupart des historiens de la ville.)

C'est ainsi que des archives « dynastiques » (*i.e.* du pouvoir) ont été converties *a posteriori* en « archives de famille », non seulement en les requalifiant ainsi mais en en réorganisant la composition (le principe de respect des fonds n'ayant cours que dans l'archivistique publique – et encore...). On peut, de nouveau, prendre l'exemple des Thüngen, qui possèdent l'un des très beaux fonds d'archives privées remontant au Moyen Âge, et aujourd'hui déposé pour l'essentiel aux Archives d'État de Wurtzbourg. Or, l'ensemble de ces archives a été réordonné au début du XX^e s. par l'un des membres de la *famille* (terme désormais usuel), dans la perspective d'une histoire familiale (celle qui a vu le jour en 1926) :

- la toute première série est consacrée à la famille et à ses membres (*Familien- und Personalverhältnisse*, concernant la généalogie et l'histoire familiale ainsi que les fonctions occupées par divers Thüngen) ;
- vient ensuite une série concernant les Rapports juridiques internes (*i.e.* entre Thüngen), subdivisés selon les catégories modernes du droit des personnes (douaires, testaments et successions, etc.) et du droit des biens (partages successoraux) ;
- la troisième série porte sur les Rapports patrimoniaux (*Güterrechtliche Verhältnisse*, classés par type de droit concerné : fiefs, alleux, etc., puis par lieu) ;
- elle est suivie d'une quatrième série regroupant sous l'étiquette des Rapports domaniaux (*Gutsherrliche Verhältnisse*) tout ce qui a découlé du statut de chevaliers d'Empire et de la souveraineté territoriale qui en a dérivé ;
- la cinquième série rassemble tous les registres (cartulaires, censiers, etc.) ;
- la sixième série regroupe les répertoires d'archives et des copies contemporaines de chartes ;
- enfin la septième série les documents concernant d'autres personnes que les Thüngen.

L'ordre de classification adopté montre ainsi très clairement l'ampleur du modernisme (ou si l'on veut : de l'anachronisme) du reclassement. Je tiens cependant à préciser que la qualification de ce reclassement comme « anachronique » ne doit en aucun cas être comprise comme une condamnation de celui-ci : il est tout autant historique (et donc légitime) que ceux qui ont précédé. Le problème ne se trouve en effet pas du côté des archives (qui n'auraient plus le « bon ordre »), mais du côté de l'historien : c'est à lui de restituer l'ordre documentaire qui prévalait à l'époque qu'il étudie, ce qui signifie que c'est à lui de prendre en compte la logique qui a présidé aux reclassements divers qui ont eu lieu.

Par conséquent, l'anachronisme n'est pas du côté de ceux qui reclassent les archives en fonction d'impératifs de leur temps (quelque cohérents qu'ils puissent nous sembler) mais du côté de l'historien qui utilise ces archives sans tenir compte du reclassement qui a donné naissance à leur situation actuelle. Évidemment, on ne saurait en vouloir à l'historien qui, cherchant précisément à reconstituer l'ordre documentaire ancien qui l'intéresse, se heurterait à l'absence (à peu près générale) de documentation sur les reclassements opérés – mais encore une fois, on ne pourra pas condamner lesdits reclassements mais tout au plus l'absence de documentation elle-même (bien qu'elle ait elle aussi une signification sans doute autre que la simple incurie).

Observations finales

Que faire, par conséquent, de ces archives dites « de famille » ? Tout dépend de la perspective historique adoptée :

- en tant qu'archives organiques, elles sont la base d'une histoire du pouvoir exercé durablement et à une échelle spatiale variable (de la ville ou du village dominé par un patricien ou un seigneur à un royaume) par certaines unités

sociales dont la caractérisation comme « familles » risque d'oblitérer la dimension prioritaire des archives en tant qu'instruments de domination (et de reproduction d'icelle) ; en ce sens, les « archives de famille » poseraient un vrai problème du point de vue historique et seraient donc un objet périlleux ;

- en tant qu'archives désormais qualifiées comme « de famille », elles sont la base d'une histoire de la transformation du sens social des rapports d'apparentement en Europe et de l'élaboration finale d'un discours anhistorique (voire anachronique) sur la famille, le privé, etc. En ce sens, les « archives de famille » sont un bon exemple de la transformission qui produit des objets nouveaux (tant formellement que sémantiquement) et significatifs des processus de transformation sociale qui ont accompagné la transmission et la recomposition des éléments qui composent ces objets. Ceux-ci ne peuvent cependant être sans risque rétrojetés dans le passé dès lors qu'on les traite comme de simples concepts opératoires, alors qu'il s'agit de catégories actuelles (ou subactuelles) et qu'on ne prend pas la peine de les construire objectivement.

Tout ceci montre par conséquent la complexité et la richesse de l'objet « archives de famille », par ce qu'il est susceptible de nous apprendre à la fois sur nous, notre méthodologie de recherche et notre épistémologie, ainsi que sur les procédures de domination sociale et surtout les dynamiques de leur reproduction et de leur transformation – à condition cependant de ne pas considérer que les deux segments du syntagme (« archives », « famille ») vont de soi sans quoi l'historien non seulement contribuera à prolonger l'incompréhensibilité de la société médiévale (au sens large) mais en outre scellera cette incompréhensibilité du sceau de sa parole en théorie rationnelle.